

CH_VB 94.031 vom 10. Mai 1994

Bundesverwaltung, 1994-05-10, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_94.031

FR: CH_VB 94.031 du 10 mai 1994

IT: CH_VB 94.031 del 10 maggio 1994

Erwägungen

E. 23

Constructions destinées à l'instruction 231 Payerne, base militaire; Construction d'un bâtiment de simulateur pour le F A-18 (22 700 000 fr.) Le simulateur de vol pour le FA-18 permettra de dispenser une instruction proche de la réalité et de l'engagement au combat par conditions variables. Le crédit d'engagement de 22,7 millions de francs est destiné au bâtiment principal dont l'élément central est un dôme sphérique de douze mètres de diamètre. Au centre de celui-ci se trouve un cockpit conforme à l'original FA-18 pour le pilote et le moniteur de vol. Pendant le vol simulé, l'équipage du cockpit voit, sur la face intérieure du dôme, une représentation fidèle de l'extérieur tel qu'il apparaîtrait au cours d'un vol effectif. Il faut un bâtiment spécial pour cette installation, dôme, locaux spéciaux pour les ordinateurs, exploitation du simulateur et installations techniques habituelles. En effet, il n'y a pas de bâtiments existants sur la place de Payerne qui pourraient recevoir ce système. Le terrain prévu pour le bâtiment de simulateur appartient à la base aérienne de Payerne et est propriété de la Confédération. Le projet prévoit une aile de service de deux étages, une salle de théorie avec une toiture en pente et la halle du simulateur cylindrique, de 16 m de haut. 572

Outre les locaux qu'il faut pour le simulateur, divers locaux de service pour les pilotes trouveront également place dans le complexe. Il s'agit notamment de trois salles de groupe pour les préparations de vol, les briefings avant et après les vols, une salle de théorie subdivisible permettant l'instruction par groupe ou en particulier, ainsi que des bureaux pour les moniteurs de vol, le chef de l'instruction et le commandant de cours. Il faut également des vestiaires avec WC et douches pour les élèves à l'entraînement et pour les pilotes en service de vol sur FA-18. Au sous-sol, il est prévu d'installer, dans l'abri réglementaire, un dortoir que les pilotes pourront utiliser comme salle de repos lors d'exercices de longue durée. Le rapport relatif à l'impact sur l'environnement d'octobre 92 constate que le projet n'a pas de conséquences nuisibles pour l'environnement; le projet tient compte des mesures de protection supplémentaires recommandées. Selon l'avis de l'OFPE, le projet peut être qualifié de compatible avec les exigences "de la protection de l'environnement. Le délai pour la réalisation du projet est extrêmement court. En effet, pour que cette installation importante pour l'instruction des pilotes de FA-18 puisse être mise en service le 1er février 1997, il faut impérativement que les travaux de construction débutent le 1er août 1994. Il n'est pas possible d'attendre que le crédit soit accordé dans le cadre du traitement du présent message. C'est pourquoi nous avons prévu, sous réserve de l'accord de la commission des finances, d'appliquer la procédure d'urgence prévue par l'article 31, 3e alinéa, de la loi fédérale sur les finances de la Confédération du 6 octobre 1989, pour un montant de 2 millions de francs. 573

Base aérienne de Payerne: Photo de la maquette du bâtiment de simulateur pour les pilotes de FA-18 Légende: 1 Locaux de théorie et réservés au système, toit avec cellules photovoltaïques 2 Simulateur / dôme / cockpit 3 Aile pour l'instruction Coûts: Travaux préparatoires Bâtiments Equipements d'exploitation Aménagements extérieurs Frais accessoires Imprévus Equipement mobilier Crédit d'engagement Fr. 930 000 12 590 000 6 170000 1 190000 300 000 1 150000 370 000 22 700 000 574

232 . Brigels, place de tir DCA; Nouveaux bâtiments pour l'instruction aux missiles DCA STINGER (22 770 000 fr.) La place de tir de Brigels est utilisée pour l'entraînement des formations de DCA légères à canons. Le terrain acquis en droit de superficie de la corporation "Tschuppina" permet l'instruction au tir avec les canons DCA de 20 mm. L'instruction est assistée par le dispositif de marquage des touchés FLORETT, qui permet de contrôler les exercices de pointage et de tir. Le programme d'armement 1989 (FF 1989 III 918) a permis d'acquérir le missile léger de DCA STINGER. Il est prévu que l'engagement et l'instruction à la nouvelle arme auront lieu sur les places de tir de DCA de Grandvillard et de Brigels. S'agissant de l'instruction de base dans les écoles de recrues, des installations adéquates sont déjà en voie de réalisation sur la place d'armes de Payerne. En vue de réduire le bruit des avions-cibles, il est prévu que l'instruction au pointage pour les canons de 20 mm et les missiles légers de DCA STINGER aura lieu dorénavant simultanément. Les nouveaux simulateurs de tir peuvent être utilisés aussi bien dans un local qu'en plein air. Il en résulte que l'instruction peut être nettement améliorée tout en étant moins coûteuse: en effet, elle sera indépendante des conditions atmosphériques. Dans le but d'obtenir plus d'efficacité à l'instruction aux armes et avec les simulateurs, il est judicieux de construire des installations adéquates. L'adaptation de la place de tir de DCA de Brigels comprend: - construction d'une halle polyvalente pour l'instruction indépendante des intempéries avec les simulateurs pour les canons de 20 mm et le missile de DCA STINGER; - construction d'un local d'atelier pour les artisans de troupe et les spécialistes de l'Intendance du matériel de guerre qui sont chargés de l'entretien des simulateurs; - magasins de munitions et locaux de sécurité pour les appareils de visée des missiles; - locaux de théorie et bureaux pour le commandement d'école et de cours; - complément de l'infrastructure et adaptation de la piste de tir. Les conclusions du rapport relatif à l'impact sur l'environnement du 31 août 1993 n'ont pas fait état d'une modification des nuisances pour l'environnement. Globalement, les nouvelles constructions recouvertes de terre s'adaptent bien au paysage. L'ensemble de l'installation est nettement amélioré par la démolition des anciennes constructions très exposées. 575

Les baraques servant de logement et datant de 1945 seront remplacées ultérieurement par des constructions en dur. Le rapport de l'OFPE est encore en voie d'élaboration; des dispositions ont cependant été prises pour que les éventuelles charges dictées par l'OFPE puissent être adaptées au cours des phases ultérieures du projet et de sa réalisation. Place de tir de DCA de Brigels; nouvelles constructions pour l'instruction aux missiles de DCA STINGER •*rsm* Photo de maquette, vue du sud-est Coûts: Terrain Travaux préparatoires Bâtiments Aménagements extérieurs Frais accessoires Imprévus Equipement mobilier Crédit d'engagement Fr. 1 408 000 858 000 14 678 000 3 380 000 879 000 1 017000 550 000 22 770 000 576

233 Hinterrhein, place de tir de chars; Amélioration de l'infrastructure de la place, Ire étape (15000000fr.) La place de tir de chars de Hinterrhein qui appartient à la Confédération a été acquise dans les années soixante. Elle est limitrophe de la commune grisonne de

Hinterrhein au nord du tunnel du San Bernardino dans le Rheinwald. Ce sont surtout des formations des troupes blindées qui sont instruites sur cette place de tir. Les installations comprennent un système de pistes naturelles de chars, comprenant une zone de tir et de visée, une galerie de protection contre les avalanches, qui sert simultanément de salle polyvalente pour la troupe, une place de parc pour l'entretien des chars, un logement pour la troupe et divers bâtiments du commandement de la place de tir. Sur le terrain, on trouve également divers bâtiments du Groupement de l'armement qui sont utilisés pour des essais de tir avec des missiles antichars. La place de tir de chars de Hinterrhein est très importante pour l'instruction. C'est la seule place de Suisse où des chars en mouvement peuvent tirer des munitions de plein calibre sur des buts fixes et mobiles placés au même niveau. L'énorme quantité de poussière produite par le déplacement et les tirs des blindés sur la piste naturelle est un inconvénient. Une rénovation des pistes de chars permettra de réduire cette formation de poussière grâce à une couche spéciale. En outre, il est prévu d'installer des buts mobiles avec marquage automatique des touchés, afin d'obtenir une instruction plus proche de la réalité. Il conviendra également d'adapter l'adduction et l'évacuation d'eau, ainsi que l'alimentation en courant électrique. Les mesures destinées à améliorer l'infrastructure de la place de tir de Hinterrhein font partie d'un plan global. Une importance particulière a été attachée à la sauvegarde du paysage et à la protection de l'environnement. Par la rénovation prévue des pistes de chars et la réduction de l'utilisation du terrain par la troupe, il sera possible de séparer clairement le terrain d'exercice des parties du terrain non utilisées. 577

Formation de poussière sur la place de tir pour blindés de Hinterrhein, pendant un exercice de la troupe Dans la première étape, les mesures suivantes sont prévues: - Reconstruction de la partie antérieure du système de pistes de chars comprenant une couche anti-poussière; - Construction d'un poste de commandement permettant de superviser l'instruction; - Construction d'un nouveau funiculaire de cibles "Wissbach" permettant de représenter des buts mobiles; - Installation d'arrêt d'urgence permettant d'interrompre immédiatement les exercices de chars; - Construction d'une route de contournement de la galerie de Breewald permettant de décharger le trafic des ateliers du trafic de transit; 578

- Adduction d'eau et évacuation des eaux usées, raccordement de l'alimentation électrique au PC de direction; - Installation d'un dispositif d'alerte supplémentaire en vue de protéger les alpinistes dans la région de la cabane CAS Zapport. Le plan général prévoit de réaliser encore d'autres travaux au cours d'étapes ultérieures: - Revêtement du reste du système de pistes; - Construction de deux autres funiculaires de cibles; - Surélévation de la digue de la rivière qui protège la zone des cibles contre les crues; - Installation d'un dispositif de marquage des touchés permettant l'exploitation automatique des résultats; - Agrandissement de la place de tir d'infanterie Rossmatte; - Construction d'un logement de troupe; - Construction d'ateliers et de halles d'entreposage; - Construction d'un dépôt de carburants d'exploitation; - Transformation du "Steinhaus" pour en faire le bâtiment de service de la place de tir. Une étude de l'impact sur l'environnement a été faite pour le concept global. Les résultats de celle-ci, élaborée simultanément avec le projet, ont permis de tenir compte de toutes les charges relatives à l'environnement. L'étude, qui date de mars 1993, fait état des remarques et charges suivantes: - Les conséquences du projet pour l'homme et l'utilisation actuelle du terrain (agriculture, sylviculture et tourisme) sont négligeables; - Les nuisances et émissions (hygiène de l'air, bruit, vibrations), aussi bien pendant la phase de construction que lors de l'exploitation ultérieure, ne posent pas de problèmes; 579

- La place de tir de Hinterrhein est située en majeure partie dans une zone de paysage d'importance nationale. Il existe donc un conflit entre les exigences des utilisateurs. D'une part, il est prouvé que l'emplacement de la place de tir est irremplaçable; d'autre part, la loi exige la sauvegarde aussi complète que possible des paysages d'importance nationale. Le rapport conclut que ce conflit ne peut être résolu que par un compromis. S'agissant des mesures écologiques à prendre, une décision ne pourra être arrêtée que sur la base de l'ex- pertise demandée à l'Office fédéral de l'économie des eaux. Celle-ci permettra de décider de la réalisation de la piste proche du Rhin (Steinhaus jusqu'au poste de direction). Les autres mesures prévues par le projet sont: - La surface utilisée à des fins militaires doit être limitée au strict nécessaire; - Les aires importantes du point de vue écologique doivent être clairement séparées du terrain utilisé à des fins militaires; - Le drainage du terrain ne doit pas être modifié; - Il convient de renoncer à des constructions dans le lit du Rhin, sur la rive droite en amont de Wissbach; - Dans les zones non utilisées par l'armée, il convient de créer et d'entretenir des emplacements destinés au tourisme. 580

Hinterrhein; place de tir de chars Amélioration de l'infrastructure de la place de tir, Ire étape «UA GL PC de direction GK Piste de visée 1 SG Pistes de chars EC Raccordement électrique UA Sûreté secteur Zapport SH Evitement Breewald WI Adduction d'eau AK Evacuation des eaux usées UB Interruption d'urgence Coûts: Fr. Travaux préparatoires Bâtiments Equipements d'exploitation Aménagements extérieurs Frais accessoires Alimentation centrale Equipement mobilier Imprévus Crédit d'engagement 27000 3 082 800 824 500 9 648 700 234 200 109 200 165 000 908 600 15 000 000 39 Feuille fédérale. 146e année. Vol. II 581

234 Frauenfeld, place d'armes; Agrandissement de la place réservée à l'artillerie mécanisée dans l'Auenfeld, 3e étape (17 000 000 fr.) La place d'armes de Frauenfeld est utilisée pour la formation des écoles d'artillerie. Il est indispensable, sur cette place d'armes, de construire des logements supplémentaires, ainsi que des installations d'instruction et des locaux de loisirs et de commandement. Le projet "gare 2000" de Frauenfeld va entraîner la démolition de bâtiments utilisés par le DMF le long de la Bahnhofstrasse au centre ville. En outre, la ville de Frauenfeld a l'intention vers l'an 2000 de reprendre et d'attribuer à d'autres fins la caserne de la ville et le terrain alentour. C'est pourquoi il est prévu à moyen terme de déplacer les écoles d'artillerie et l'école d'officiers d'artillerie avec tous les cantonnements, les installations d'instruction et de commandement à l'extérieur de la ville dans la région d'Auenfeld. Suite au message concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain du 2 février 1989 (FF 1989 I 1040), une première étape du projet d'Auenfeld a été réalisée, comprenant les constructions suivantes: - Bâtiment de caserne pour trois batteries de recrues et réfectoire central; - Halles d'instruction pour les écoles de l'artillerie mécanisée; - Bâtiment de simulateurs et d'enseignement; - Installations diverses pour le stockage du matériel et le lavage des véhicules. Suite au message sur les constructions du 26 février 1992 (FF 1992 II 1348), une deuxième étape a été mise en oeuvre en vue de la réalisation des bâtiments de cantonnement pour les deux batteries de recrues actuellement logées dans la caserne de la ville. La capacité de ces bâtiments comportera 650 couchettes. Il sera dès lors possible de loger à l'Auenfeld les écoles de recrues d'artillerie comprenant quatre batteries et la compagnie de transport, ainsi que les écoles d'officiers d'artillerie. En outre, ces bâtiments permettront également de loger un groupe complet d'obusiers blindés en cours de répétition. 582

La troisième étape proposée par le présent message prévoit les constructions suivantes: - Construction d'un nouveau bâtiment de commandement et de loisirs. Le programme des locaux comprend des salles de travail et des bureaux pour les instructeurs du commandement de l'école et de la place d'armes, du commandement de l'école d'officiers et de l'état-major d'essai. En outre, des salles pour les loisirs, les réfectoires et des pièces de séjour pour les officiers et les aspirants, un restaurant accessible au public avec ses annexes pour le cantinier, une poste militaire, un magasin pour le matériel d'usage courant et de réserve de l'administration de la place d'armes et deux abris personnels sont prévus. En plein air, on trouvera un poste collecteur de détritux, ainsi que les surfaces de circulation et les places de parc pour les véhicules des instructeurs et des visiteurs. - Une nouvelle cuisine d'unité sera ajoutée à l'étage supérieur du bâtiment de ravitaillement. Elle permettra de préparer les repas pour cinq batteries de recrues. - Le magasin de munitions sera rénové et un nouveau magasin supplémentaire sera construit au même emplacement que l'ancien sur l'Allmend. Les nouvelles constructions projetées pourront être réalisées sur le terrain de la place d'armes appartenant à la Confédération à l'Auenfeld. Elles sont conformes à la planification qui a été faite au début des années huilante et au résultat du concours pour un projet de nouvelles casernes et installations pour l'instruction. L'étude de l'impact sur l'environnement montre que les bâtiments projetés ne perturberont pas l'environnement. Dans la deuxième moitié des années nonante, il est prévu de construire encore les bâtiments suivants à l'Auenfeld et d'achever ainsi l'agrandissement global de cette place: - Une installation d'instruction au tir comprenant des simulateurs pour la formation des tireurs sur les obusiers blindés; - Des locaux destinés à l'instruction dans les écoles d'officiers et les cours techniques; - Une infirmerie. 583

Agrandissement de la place d'armes Frauenfeld-Auenfeld pour l'artillerie mécanisée
Légende: 1 Bâtiment existant 2 2e étape (PC 92), locaux de cantonnement 3 3e étape (PC 94), nouveau bâtiment de commandement et de loisirs 4 Infirmerie / étape ultérieure 5 Installation d'instruction au tir / étape ultérieure

Coûts: Fr. Travaux préparatoires Bâtiments Equipements d'exploitation Aménagements extérieurs Frais accessoires Alimentation centrale Imprévus Equipement mobilier Crédit d'engagement 750 000 9 440 000 3210000 1 630 000 300 000 70000 800 000 800 000 17 000 000 235 Crédit de programme en vue de la rénovation de logements de troupe (15000000fr.) Le train de mesures relatif à une 4e série de rénovations de casernes et de cantonnements de troupe sur diverses places d'armes doit permettre d'adapter les installations existantes aux exigences de la vie actuelle. Les rénovations antérieures ont montré que des investissements bien étudiés, de faible ou moyenne importance permettent d'obtenir des améliorations essentielles des conditions de logement et d'instruction. Les mesures suivantes sont prévues sur les places d'armes du tableau ci-dessous: Place d'armes Bâtiment: Rénovation: - St. Luzisteig (7 500 000 fr.) - Berne, Sand (500 000 fr.) - Les Pradières (2 500 000 fr.) Quartier de troupe Construction d'un nouveau quartier Quartier de troupe Rénovation de la cuisine, des sanitaires et des chambres Cantonnements Rénovation des sanitaires et des cantonnements 585

- Sion Caserne Participation à la rénovation de la caserne, (2 000 000 fr.) 2e étape - Divers Casernes Penderie pour la tenue de combat 90 (2 500 000 fr.) Fr. Total des crédits d'engagement 15 000 000

E. 24

Constructions pour la technique d'armement 241 Spiez; Transformation du fortin d'artillerie de Hondrich en un ouvrage d'essais d'explosions et de mesures de munitions (12 960 000 fr.) L'amélioration continue des blindages a pour corollaire la création de munitions antichars de plus en plus performantes. La fabrication de telles munitions nécessite une infrastructure permettant de procéder à des tests et des essais. Dans le cas de la charge creuse, il s'agit par exemple - de l'initialisation de la charge; - de la détonation du corps explosif et de l'accélération provoquée du cône intérieur; - du compactage du cône intérieur sur l'axe de symétrie; - de la formation, de l'élongation et de la scission du rayon de la charge creuse; - de l'action de ce rayon sur les éléments du blindage; - du comportement du rayon après l'impact; - des effets après la traversée du blindage. 586

Tous ces effets doivent être étudiés au moyen de procédés spécialisés qui permettent de déterminer leur influence sur l'efficacité de la charge creuse. La mesure des intervalles temporels, les prises de vue successives aux rayons X et la cinématographie à haute fréquence pour les vitesses élevées sont les moyens utilisés le plus fréquemment. Ils permettent d'analyser les différentes phases de l'impact d'une charge, la dynamique des phases partielles et la réciprocité des effets. Les installations d'essais en plein air ou sous terre actuelles ne suffisent plus aux exigences; en effet, les essais sont beaucoup trop longs pour être concluants. C'est pourquoi les organes compétents du Groupement de l'armement et de la Fabrique de munitions de Thoun demandent depuis longtemps une installation qui permette de procéder à des explosions et à des mesures de celles-ci. Il est évident que pour réduire le bruit et satisfaire aux exigences de la protection de l'environnement et de la sécurité, les essais en plein air doivent être évités. Une évaluation des emplacements possibles a permis d'examiner d'anciens ouvrages fortifiés, ouvrages de conduite et cavernes. De nouvelles constructions souterraines, plus coûteuses, notamment dans le rocher, ont également été envisagées. Les critères d'évaluation étaient notamment les coûts, mais aussi la disposition des locaux, la viabilité, les conditions de propriété, les transports pour la construction et pour l'exploitation, la consommation d'énergie ou d'autres ressources, la sécurité, le bruit, les vibrations, les immixtions de produits toxiques et de poussières. L'ouvrage fortifié d'artillerie de Hondrich/Spiez, qui n'est plus en service, correspond bien aux exigences formulées et peut être particulièrement bien transformé à des fins d'essais. L'ouvrage comprendra divers locaux: la chambre d'explosion avec un boyau réservé aux instruments, ainsi qu'une centrale de commandes, de mesures et d'exploitation constitueront la partie centrale de l'ouvrage. Dans la chambre d'explosion, des dispositifs pour des explosions statiques et dynamiques devront être créés et la centrale de commandement pourra déclencher les explosions dès que les portes blindées de la chambre d'explosion seront fermées. Dans les locaux avoisinants, on trouvera les ordinateurs et les appareils d'enregistrement. En outre, une chambre noire pour le développement des films à rayons X et des locaux pour la préparation des charges, le stockage de petites quantités d'explosifs et des locaux techniques sont prévus. La situation géographique de l'ouvrage à Spiez/Hondrich, ainsi que l'état de préparation permanent des installations permettront une exploitation efficace. 587

Au cours des phases de projet et d'avant-projet, les autorités de Spiez et les habitants de la route d'accès (Stutzstrasse) ont été informés des détails du changement d'affectation. Les autorités communales ont reçu l'assurance de pouvoir donner leur avis en matière d'exécution des travaux et d'exploitation de l'ouvrage. Afin de tenir compte de la circulation sur la route de Stutz pendant la phase de démolition, il a été prévu, après l'examen de plusieurs

possibilités, de transporter les matériaux à l'aide d'une grue de l'entrée de l'ouvrage à la route de Hondrich située plus haut. Ces travaux ne se feront toutefois qu'avec l'accord des autorités communales de Spiez. L'ouvrage pourra être mis en service sans personnel supplémentaire. Parallèlement au projet, une étude de l'impact sur l'environnement à été faite en vue d'appliquer les prescriptions sur la protection de l'environnement; elle a permis d'obtenir l'assentiment de l'Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage, fondé sur le rapport du 12 juillet 1993. Coûts: Fr. Terrain Travaux préparatoires Bâtiments Equipements d'exploitation Aménagements extérieurs Frais accessoires Courant fort Courant faible/installations Installations de chauffage, climatisation et sanitaires Equipement mobilier Crédit d'engagement 30000 1 256 000 6 694 000 24000 50000 837 000 1 943 000 315000 804 000 1 007 000 12 960 000 588

Spiez/Hondrich; transformation d'un ouvrage d'artillerie de forteresse en un ouvrage d'essais et de mesures d'explosions Légende: A Ouvrage existant B Agrandissement projeté C Partie non utilisée D Parvis / entrée 589

E. 25

Constructions diverses 251 Crédit de programme pour la rénovation de domaines d'affermage sur les places d'armes et de tir 7 000 000 Total des ouvrages militaires 193 480 000 N36684 603

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Message concernant des ouvrages militaires (Programme des constructions de 1994) du 23 mars 1994 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1994 Année Anno Band 2 Volume Volume Heft 18 Cahier Numero Geschäftsnummer 94.031 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 10.05.1994 Date Data Seite 549-603 Page Pagina Ref. No 10 107 757 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.